

Séance du 21 juillet 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 juillet 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, adjoints ; Mme Juzan, MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à Mme Durruty ; Mme Martin-Dolhagaray à M. Ugalde ; M. Aguerre à Mme Bisauta, Mme Langlois à M. Esmieu ; Mme Taieb à Mme Castel ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à Mme Bensoussan ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Neys présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FONCIER – Echange avec la SCI Galerie des Arènes de parcelles sises rue des Courlis.

Le conseil municipal vient de se prononcer sur la désaffectation et le déclassement du domaine public routier communal et de ses dépendances portant des parties de parcelles cadastrées BN 352, 363, 369 et CT 312 pour une superficie de 1 120 m², et a ainsi officialisé le changement de régime juridique de ces biens, désormais intégrés au domaine privé du patrimoine de la commune de Bayonne, les rendant ainsi cessibles.

La commune de Bayonne peut donc désormais accéder à la demande formulée par la SCI Galerie des Arènes d'acquérir ces emprises déclassées afin de lui permettre d'augmenter l'offre de stationnement de son parc privé proposée à ses clients.

Dans le même temps, la SCI Galerie des Arènes a accepté de céder à la ville de Bayonne partie de la parcelle BN 368 pour une superficie d'environ 26 m² (dont l'emprise définitive

sera déterminée par la réalisation d'un document d'arpentage) en vue de procéder à un alignement du domaine public routier communal de la rue des Courlis.

La transaction fera donc l'objet d'un acte d'échange avec soulte au profit de la Ville d'un montant de 164,10 € dont les principales conditions sont les suivantes :

- acquisition par la commune de partie de la parcelle BN 368 pour 26 m² environ pour un prix de 3,90 €,
- cession par la Ville de parties des parcelles cadastrées BN 352, BN 363, BN 369 et CT 312 pour une superficie d'environ 1 120 m² pour un prix de 168 €.

Pour information, les services de France Domaine ont estimé la valeur vénale des terrains au prix de 0,15 € le m² (avis du 23 juin 2016).

L'ensemble des frais inhérents à cette opération seront pris en charge par la SCI Galerie des Arènes.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à régulariser avec la SCI Galerie des Arènes ou toute personne qui se substituerait à elle l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de cet échange dans les conditions ci-dessus énoncées.

Adopté à la majorité.

Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.